

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1633

présenté par

M. Potier, Mme Battistel, M. Juanico, M. Vallaud, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, M. Pupponi, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et Mme Victory

ARTICLE 20

À l'alinéa 17, après le mot :

« financiers »,

insérer les mots :

« favorisant la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les députés socialistes et apparentés du groupe Nouvelle gauche considèrent que le développement de l'épargne retraite, par nature un investissement de long terme, doit avoir vocation à préparer l'avenir des générations futures. En ce sens, il nous apparaît que le capital investi dans ces plans, aujourd'hui 130 milliards d'euros, devrait être pleinement orienté vers la finance verte et des projets ne portant pas atteinte à l'environnement, ou permettant le développement d'une économie durable.

L'urgence absolue de notre temps, c'est le changement climatique, son atténuation et la lutte contre ses effets.

Nous devons donc changer de paradigme et placer ces problématiques au cœur de nos politiques publiques.

Le présent amendement propose donc de flécher l'épargne retraite sur des titres finançant des projets relevant de la finance verte.

De nombreux secteurs économiques innovants pourraient ainsi disposer des financements nécessaires à leur développement, telle que la production d'énergie marémotrice par exemple, où la France est pionnière et dispose d'une façade maritime particulièrement adaptée. La finance au service de l'économie.